

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 18/12/24

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE
N° 2024 / 215**

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 26

Présents : 21

Exprimés : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 10 décembre 2024.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Pascal LENOIR, Sylviane TOULON, Gaëlle BENOIT, Chantal PRIEUR (adjoints), Bahya BAILICHE, Michel DROUVILLE, Gilles BARJOU, Philippe GERTNER Jeanine, CALCIO GAUDINO, Marie-Laure BOIZOT, Sophie DUFIT, Guy ROY, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Silvia LARRANDART, Dominique AGUILAR, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Bernard CLEMENT, Jocelyne PION.

Absents : Lucas MANUEL, Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI.

Secrétaire de séance : Gilles BARJOU.

Nomenclature @ACTES : Commande Publique / Délégations de services publiques

FINANCES

**PRESENTATION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC (RPQS)
EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET COLLECTIF DE L'ANNEE 2023**

- La commune de Tonnerre est membre du Syndicat des Eaux du Tonnerrois et lui a transféré sa compétence en matière d'eau potable et assainissement ;
- Vu l'article D. 2224-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales qui impose la présentation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif ;
- Vu l'article L. 1411-3 du Code Générale des Collectivités Territoriales ;
- Vu les délibérations n°46-2024, n°47-2024, n°48-2024 en date du 03/10/2024 du Syndicat des Eaux du Tonnerrois adoptant les rapports sur le prix et la qualité de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif 2023 ;

Le Conseil municipal prend acte des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2023, du Syndicat des Eaux du Tonnerrois, tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.



Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre